

COMITE TECHNIQUE LOCAL du 22/01/2021

Les représentants de la CFTC ont siégé à la seconde convocation du CTL « emplois » estimant qu'il est nécessaire de pouvoir débattre et porter la parole des personnels auprès de la direction surtout dans le contexte actuel de mutation profonde de la DGFIP sans oublier la crise sanitaire que nous traversons.

Suppressions d'emplois 2021 : 17 emplois

Au plan national, la DGFIP a procédé à la suppression de **1 800 emplois**.

En onze ans, 41 800 emplois ont été supprimés à la DGFIP.

➤ Localisation des suppressions d'emplois :

* **3 emplois A**

- 1 emploi au pôle de contrôle à distance (PCD) ;
- 1 emploi à la trésorerie de Gien ;
- 1 emploi à la paierie centre val de Loire et Loiret.

* **3 emplois B**

- 2 emplois à l'EDR ;
- 1 emploi de géomètre au CDIF en poste à Montargis.

* **11 emplois C**

- 1 emploi au SGC de Montargis ;
- 1 emploi au SGC de Meung ;
- 1 emploi à la trésorerie de Malesherbes ;
- 1 emploi à la trésorerie de Chatillon-Coligny
- 1 emploi à la direction (DAJ)
- 1 emploi dans chacun des SIP du département (SIP Orléans Est - SIP Orléans Ouest - SIP Orléans Sud- SIP de Montargis - SIP de Gien -SIP de Pithiviers) soit **6 suppressions d'emploi**.

Interrogée par les élus de la CFTC DGFIP sur le rapport entre les emplois vacants et les suppressions d'emploi, la direction a fait remarquer que si les suppressions d'emploi pour 2020 ont porté sur des postes vacants, il n'en va pas de même en 2021. La Direction a expliqué que l'anticipation des restructurations à venir dans le cadre du NRP n'a pas permis de suivre la même logique que celle de l'année précédente.

Par ailleurs, la direction a procédé au redéploiement d'emplois afin de traduire la réalité de certains services ou de poser les jalons dans le cadre de la mise en place du NRP.

Les redéploiements sont les suivants :

- **A+** : création de 4 postes de CDL par transformation des emplois comptables des trésoreries supprimées.
- **A** : mise en place de l'expérimentation sur l'organisation cible du recouvrement forcé qui se traduit par le transfert d'un emploi A de la 1^{ère} BDV vers le PRS ;
- **B** : renforcement de la trésorerie amende et rééquilibrage au SPFE qui se traduit par le transfert d'un emploi de la trésorerie de Châteauneuf sur Loire vers la trésorerie amendes et d'un emploi transféré du SPF vers le SPFE sur le site d'Orléans ;
- **C** : renforcement de la trésorerie Orléans Municipale et Métropole (TOMM) par le transfert d'un emploi du SFACT.

Secrétaire départemental : Sylvie SAMAT Coligny P1

E-mail : cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

La CFTC DGFIP Loiret a voté CONTRE.

Pour la CFTC DGFIP Loiret dans un contexte de restructurations et de pandémie, il est impensable que la direction générale campe sur ses positions et continue malgré le climat actuel, les suppressions de postes!

Vous retrouverez tous ces points dans notre déclaration liminaire, disponible en ligne sur notre site local.

EXPERIMENTATION D'UNE REORGANISATION CIBLE DE RECOUVREMENT FORCE

Suite à la réflexion sur la mission du recouvrement forcé, les idées principales qui sous-tendent cette réorganisation sont les suivantes :

- Regroupement des créances d'un même débiteur auprès d'un comptable unique au sein d'un département afin de mettre en œuvre une politique globale de poursuites ;
- Objectif de simplification et d'efficacité par la création d'un guichet unique dédié au recouvrement forcé au sein du PRS.

Notre département fait partie des expérimentateurs. Il convient de souligner que le calendrier est scindé en 2 phases :

- 01/09/2021 basculement des créances des professionnels au PRS ;
- 01/09/2022 basculement des créances des particuliers au PRS.

La direction a précisé que toutes les actions de recouvrement amiables continueront à être exercées dans les postes (SIE puis SIP).

Le personnel participant à cette expérimentation doit être composé de sachants. La direction a fait connaître son souhait de ne pas faire bouger (**géographiquement**) les agents. Pour cette raison, une antenne du PRS sera créée sur Montargis, pilotée à distance par le responsable du PRS.

Ainsi sont concernés par l'expérimentation 5 emplois B et 1 C au SIE LOIRET OUEST (Orléans) et 3 emplois B sur le SIE LOIRET EST (Montargis)

M. DRANO, responsable du pôle fiscal, recevra prochainement les chefs de services, puis les agents concernés.

Vos élus CFTC ont demandé au DRFIP d'être tenus plus informés des avancées de l'expérimentation, en plus de la communication faites lors des CTL. La direction a répondu favorablement.

Dans le cadre où l'expérimentation serait généralisée les règles de gestion habituelles liées aux restructurations seront normalement appliquées.

N'hésitez pas à nous contacter, si besoin !

PONTS NATURELS 2021

Pour 2021, les ponts naturels sont les suivants :

- ✓ **Vendredi 14 mai 2021**
- ✓ **Vendredi 12 novembre 2021**

Suite aux restructurations récentes, impactées par le manque de personnel, les élus CFTC DGFIP ont longuement alerté la direction sur la situation particulièrement délicate du SIP et du SGC de Montargis. Comme à son habitude, la CFTC DGFIP suivra avec attention l'évolution de ces postes en lien avec les agents.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

SECTION DU LOIRET

Agir pour ne pas Subir



Secrétaire départemental : Sylvie SAMAT Coligny P1

E-mail : cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF